

Communauté
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ**

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

2025_092

**ATTRIBUTION D'AIDES À L'AMÉLIORATION DES FAÇADES ET
DEVANTURES COMMERCIALES DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 septembre 2025.

| Nombre de conseillers | | BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COMBECAU Pascal, COURTILOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DENIZOU Nicole, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie. |
|--------------------------------|-----------|---|
| En exercice | 62 | |
| Titulaires Présents | 44 | |
| Suppléants Présents | 7 | |
| Pouvoirs titulaires | 5 | |
| Votants | 56 | |

PRÉSENT Suppléant : DACKOW Jean-Michel, HÉRAULT André, MESMIN Michel, NOEL Marie-Thérèse, PRÉVÔT Alain, ROUSSEAU Michel, SAUZIN Anne.

POUVOIRS hors suppléant :

- BARRET-BONNIN Marie-Catherine donne pouvoir à DENIZOU Nicole ;
- DELPEUCH Dominique donne pouvoir à JOUANNY Alain ;
- MARTIN Bernard donne pouvoir à JACQUIER Christian ;
- MAURY Alice donne pouvoir à SINGEOT Anne-Marie ;
- THEVENOT Pierrette donne pouvoir à MOREAU Pierre-Charles.

Excusés : BREGEON Pascal, FILLoux Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie ESCLAMADON, Vice-Président en charge de l'habitat et de l'urbanisme, s'exprime en ces termes :

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche a adopté, par délibération en date du 12 décembre 2022, la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la période 2023-2028.

Entré en vigueur le 1^{er} avril 2023, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé.

Il est proposé d'examiner 4 dossiers pour un montant global de subventions de 6 463.07 € pour l'amélioration de 3 façades et une devanture commerciale sur la commune de Le Dorat. Les éléments constitutifs de ces demandes sont répertoriés dans le tableau synthétique annexé à la présente délibération.

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n°2021 165 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs de rénovation énergétique du parc privé ;

Vu la délibération n° 2022 177 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain sur la période 2023-2028 ;

Vu la délibération n°83-22 du Conseil Municipal du Dorat en date du 30 novembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain sur la période 2023-2028 ;

Vu la délibération n°2022-12-106 du Conseil Municipal de Bellac en date du 8 décembre 2022, approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la période 2023-2028 ;

Vu la délibération n°2023 082 du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2023 approuvant le règlement d'aide au ravalement des façades et des devantures commerciales dans le cadre de l'OPAH-RU ;

Vu la délibération n°43-23 du Conseil Municipal du Dorat en date du 6 juin 2023 approuvant le règlement d'aide au ravalement des façades et des devantures commerciales dans le cadre de l'OPAH-RU ;

Vu la délibération n°2023-06-58 du Conseil Municipal de Bellac en date du 14 juin 2023, approuvant le règlement d'aide au ravalement des façades et devantures commerciales dans le cadre de l'OPAH-RU ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des aides aux façades et devantures commerciales en date du 10 juin 2025,

Considérant la délibération n°2025/06-48 du conseil municipal de Bellac en date du 26 juin 2025 approuvant l'attribution d'une subvention au titre de l'amélioration des façades et devantures commerciales prévues dans le cadre de l'OPAH-RU,

Considérant la délibération n°033-25 du conseil municipal du Dorat en date du 16 juin 2025 approuvant l'attribution de deux subventions au titre de l'amélioration des façades et devantures commerciales prévues dans le cadre de l'OPAH-RU,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer 4 788.58 € de subventions au titre de l'amélioration des façades et devantures commerciales prévues dans le cadre de l'OPAH-RU selon la répartition précisée dans le tableau annexé.

Article 2 : D'autoriser le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Propositions de subvention soumise à délibération

| Porteur de projet | Type de propriétaire | Nature du projet | Descriptif des travaux à réaliser | Coût estimatif des travaux HT | Date du Conseil Communaute | Date du Conseil Municipal Bellac | Date du Conseil Municipal Le Dorat | sub. travaux | | | | AIDE |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|---|-------------------------------|----------------------------|----------------------------------|------------------------------------|--------------|------|------------|------------|------------|
| | | | | | | | | ANAH | CD87 | CCHLeM | Bellac | |
| BOUILLAUD Brigitte | Occupant | Façade | Échafaudage, piochage de l'enduit, nettoyage de la façade, application d'un sous-enduit à base de chaux, application d'un enduit à base de chaux finition talochée, remplacement des fenêtres des combles en double-vitrage | 9 491,86 € | 22/9/25 | | 16/6/25 | 1 898,37 € | | 1 898,37 € | | 3 796,74 € |
| BOUILLAUD Brigitte | Occupant | Façade gauche, pignon | Échafaudage, piochage de l'enduit, nettoyage de la façade, application d'un sous-enduit à base de chaux, application d'un enduit à base de chaux finition talochée | 6 083,98 € | 22/9/25 | | 16/6/25 | 1 216,79 € | | 1 216,79 € | | 2 433,59 € |
| CHENU A, COUPE-TIF | Commerçant | DEVANTURE COMMERCIALE | Remplacement de la faïence par un enduit de la teinte de la façade, remplacement de la vitrerie, élargissement de la porte, remplacement de l'enseigne | 8 367,09 € | 22/9/25 | 26/6/25 | | 1 673,42 € | | 1 673,42 € | 1 673,42 € | |

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
 Reçu en préfecture le 26/09/2025
 Publié le **29 SEP 2025**
 ID : 087-200071942-20250922-2025_092-DE